

in C. Pigeault, Cicchelli, V. Cicchelli et
T. Ragi, Ce que nous savons des jeunes,
P.U.F., 2004.

Chapitre 10

Les identités fragiles. La « jeunesse » et l' « immigration »

MARC BREVIGLIERI et JOAN STAVO-DEBAUGE

S'il existe un trait commun à un large pan de l'écriture sociologique consacrée aux « jeunes issus de l'immigration », c'est sa très nette focalisation sur la question identitaire. Focalisation aboutissant à la mise en forme de la catégorie « jeunes issus de l'immigration », et qui s'exerça sur une catégorie de la population semblant, plus que toutes autres, figurer les soucis que suscitent les enfants de parents immigrés : les enfants des familles *maghrébines* et *ouvrières* nés au moment du « regroupement familial ».

Il est remarquable que cette littérature se trouve étroitement liée tant aux remous politiques et institutionnels qu'aux mouvements de l'opinion publique, souvent traduite, ou appréhendée, par le vote Front national. Collant aux rythmes de l'agenda politique et de la parution de problèmes publics embarquant l'immigration (allant des relogements dans les années 1970 à la régularisation, aujourd'hui en question, des sans-papiers), cette littérature poursuit ainsi une histoire *se faisant*, histoire qu'elle juge, suscite, prévient ou dont elle se garde, dans laquelle se trouverait intriqué le devenir de ces jeunes.

Ainsi, se découvre une écriture nettement *tenue* par un principe de *responsabilité* (par où il s'agit pour le chercheur de démasquer le mal et de dévoiler le bien) et par certaines *hantises*, nourries de *fâcheux précédents* ou *d'exotiques contre-modèles*¹, qui ouvrent des inquiétudes face

1. Le précédent colonial et la crainte de la ré-effectuation de ses formes se sont vus rejoints, dans les années 1990, par une nouvelle hantise tendue par la crainte d'un devenir anglo-saxon des modalités publiques de traitement et de caractérisation des « jeunes issus de l'immigration » – avec ses supposés modèles « communautaristes » et ses « ghettos ».

à ce qui se discerne comme de dangereuses « propensions ». Cela n'est pas sans donner à cette écriture des tours fortement *politisés*. Par là, nous entendons une écriture qui vise, en prenant appui sur un sens moral et des grammaires de la justice, la question publique [Boltanski et Thévenot, 1991].

Ce double souci, comme préoccupation morale pour ceux qui sont objets de l'enquête et crainte d'un mésusage des catégories produites, donne le sentiment de *cycles d'écriture*. Ce sont de tels cycles qui nous permettront de rendre compte de l'enchaînement des textes sociologiques. Sommairement, on peut dire que ces cycles dessinent un processus récursif se déployant entre des gestes d'*alerte* (par où il s'agit de *tenir en éveil* les agents publics et la communauté scientifique en montrant des *maux* effectifs ou en annonçant des *dangers*) et d'*apaisement de l'inquiétude* (par lesquels il s'agit alors de *réassurer* « l'opinion publique », en ébranlant le « sens commun » dans ses *a priori* et, parfois, la communauté scientifique elle-même, laquelle se serait émue et inquiétée un peu trop prestement).

« Jeunesse » et « immigration » se réfléchissent dans des problématiques communes

S'il nous semble qu'ici, l'écriture sociologique paraît éminemment portée par un double mouvement d'alertes et d'apaisements, ce qui revient à faire de l'inquiétude un vecteur central de l'attention du sociologue, c'est que l'objet sur lequel elle porte, le « jeune de parent d'immigré », appelle une vue orientée vers le futur. Cela parce que les deux éléments (*enfant* et *immigré*) qui composent l'objet soumis à l'empire du regard sociologique déclarent des propriétés spécifiquement problématiques.

Comme l'enfant (ou le « jeune ») est celui qui, « venant *au monde* », dans une condition de dépendance et de relative incapacité doit être équipé des capacités requises pour les épreuves par lesquelles des adultes font société, par quoi il pourra être déclaré et se déclarer « *du monde et pour le monde* », il se trouve alors que l'attention s'ordonne à la considération d'un *devenir*. Devenir incertain qui soulève une émotion d'inquiétude. L'« immigré » appelle une semblable attention. S'il n'est pas celui qui « vient au monde », il est celui qui « vient à *un monde* » (depuis un autre) pour lequel il se présente peu ou mal équipé et dont on attend qu'il puisse, à l'issue d'un parcours,

se dire et être dit partie prenante « de *ce monde* ». C'est donc aussi son devenir qui appelle une appréciation anxieuse.

Cette parenté pragmatique de l'enfant et de l'immigré n'est pas sans se vérifier. Les thèmes qu'ils suscitent poursuivent de mêmes préoccupations, relatives aux questions de *l'individu* et de la *communauté*, qui s'étaient sur l'identification de plusieurs lieux de *vulnérabilité* [Ricoeur, 2001]. Lieux qui dessineront tant les sources relatives aux obstacles de l'édification de *l'appartenance* à la communauté que la *fragilité* qui fait pressentir les difficultés de l'avènement d'un individu comme tel. En deux temps, seront envisagées d'une part l'inquiétude sur *l'identité* de l'*immigré* (d'origine) qui, d'une certaine façon, vient prendre appui et reflet sur la figure du jeune et par où se pose, de front, la question de *l'appartenance* et d'autre part l'inquiétude sur *l'identité* du *jeune* qui, symétriquement, s'en va prendre appui et reflet sur la figure de l'immigré et où se pose alors la question de *l'autonomisation* de *l'individu* et de l'advenue d'un *sujet de droit*.

Appartenir pleinement à la communauté

Il ne paraît guère surprenant que la littérature qui mène l'enquête sur des jeunes saisis sous l'angle de leur lien à l'immigration déplace massivement des inquiétudes quant à *l'appartenance*. *Immigré* se dit de celui qui vient, qui plus est d'un ailleurs excentrique – excentrique pour ceux qui le voient venir –, et, en tant qu'il est le « nouveau-venu », se pose alors bien vite la question de la fragilité de son appartenance.

Se soucier de la réalité de l'appartenance amène les chercheurs à se montrer attentifs à un certain nombre de « lieux » où s'annonce l'existence persistante d'obstacles entravant l'exercice de *capacités* et l'obtention de *biens* promis à ceux qui « pleinement » appartiennent. Il est alors nécessaire de dégager le sens partagé, la grammaire¹, qui soutient la manière dont, dans une société comme la nôtre, se comprend l'appartenance.

C'est une telle grammaire qui offre un ressort moral aux inquiétudes des sociologues, et c'est depuis celle-ci que vont paraître les positions prises. En résumé, il est possible de dire que, pour les auteurs des textes parcourus, l'appartenance, lorsqu'elle se donne

1. « Grammaire » plutôt que « sens », puisque ces modalités de l'« appartenir » sont articulées et ordonnées.

comme appartenance à une société démocratique, promet, promeut et attend trois réalisations (qui circonscrivent *trois niveaux d'appartenance*). Ainsi, on pourrait dire à raison que seul, pleinement et effectivement, appartient : (i) celui qui n'est pas mis, ou ne se met, à *part* parce qu'il *subit* une *assignation* ou parce qu'il *nourrit* par excès une *dissemblance* ; (ii) celui auquel les institutions offrent une *part* et qui *équitablement* est *inscrit* dans leur jeu ; (iii) celui qui peut *prendre part* aux débats et *faire part* de sa voix en *paraissant* sur l'espace public.

Les enquêtes des sociologues ont spécifié cette grammaire de l'appartenance à partir de sa réalisation problématique. Il en est allé essentiellement de trois préoccupations semblant toucher de diverses manières à l'*origine* des enfants d'immigrés, lesquels verront paraître la menace d'être : (i) coincés dans des nids communautaires ; (ii) maintenus dans les positions originaire qu'occupaient leurs parents ; et (iii) forcés de n'entretenir qu'une parole publique de faible portée. Sur ces trois points, se dégagent des cycles d'écriture tenus par la difficulté : (i) de leur accès à une spatialité élargie et de l'état de la reconnaissance d'une commune humanité ; (ii) de leur inscription égale dans les institutions et de l'effectivité d'une « mobilité sociale » ; (iii) de leur accès et de la portée de leurs voix dans l'espace politique.

La crainte d'une propension communautariste

Un premier mouvement d'écriture articula des inquiétudes relatives à une exacerbation des « différences » pouvant conduire à des formes de *mise en demeure* dans une *spatialité originaire*. Les modalités de cette mise en demeure et le caractère de l'originarité s'entendent de plusieurs façons, mais, quelle qu'en soit la forme, de tels phénomènes témoigneraient de l'absence de reconnaissance d'une humanité résolument commune. Si l'expression « mettre en demeure » signifie être rabattu en un lieu, elle désigne ici tout autant le fait d'être tenu par appréhension d'une différence (quant à l'origine) conduisant au confinement de la personne en une identification close, et une identité obligeante, voire exclusive, qui éloignerait ainsi l'horizon d'une « intégration ».

Une attention était alors prêtée aux pratiques (institutionnelles, urbaines, politiques) et manières (des jeunes mêmes) porteuses de coupables effets de ségrégations spatiales ou d'enclosure en un terri-

toire tout entier constitué sur une « originarité ». Elles s'énonçaient assez généralement sur le mode de la réponse apportée, tant à des formes de « racisme » qu'à des attentes des pairs ou parents, valorisant avec excès un héritage communautaire, tramant un « nous » qui alimenterait la persistance d'une « différenciation ». Parurent des enquêtes qui prirent pour objet : les « bidonvilles », puis les « cités » [Sayad, 1995 ; Lallaoui, 1993] s'annonçant d'abord comme « espaces disciplinaires » [Petonnet, 1982] et menaçant de se « ghettoïser ». Il fut aussi question de l'enfermement des personnes, soit dans un confinement « communautaire », soit dans un attachement défensif et immobilisant au quartier¹.

En réponse à ces résultats alarmants, et tout en concédant l'existence réelle de problèmes spécifiques à la jeunesse immigrée, des auteurs tentèrent d'établir la relative innocuité de tels « nids communautaires », en démontrant l'intégration progressive permise par des réseaux communautaires, ou bien par le constat, intergénérationnel, d'une progressive « hybridation des pratiques quotidiennes, urbaines et domestiques » [Bekkar, Boumaza et Pinson, 1999]. Toutefois, l'alerte put être réactivée dès lors que ce danger de la mise en demeure s'identifiait plus clairement comme ne provenant pas tant des enfants d'immigrés que d'un environnement social et politique qui ne cesse de présumer du risque de l'actualisation de leur « originarité » en une vicieuse propension « communautariste ». Aussi, un bon nombre d'efforts publics focalisés sur des spatialités spécifiées par leurs défauts ou leurs manques, bien loin de réduire les maux en question, emporteraient des processus de « stigmatisation »² appuyant, ou s'appuyant, sur le motif de l'origine.

Toutefois, avec la valorisation de la figure de la « mixité » (qui emporte avec elle l'idée d'une composition pacifiée des « différences »), il n'était pas question pour les sociologues d'appeler à éradiquer les « différences » provenant de cette origine, mais seulement de se garder de leurs outrances et de leurs outrages ; bref, d'éviter qu'elle ne condamne, ou ne soit le prétexte, à une mise en demeure, tant de l'« individu » que de sa « communauté ».

1. Le premier concernerait plutôt les jeunes femmes ; le second, les jeunes hommes.

2. Soit toute la gamme des « politiques de la Ville » qui spatialisent les interventions et indexent des territoires comme autant de zones prioritaires. Politiques, enfin, qui sont apprêtées au traitement local de certains problèmes dits urbains et visent à enrayer les dynamiques « négatives » engagées par les replis communautaires. [Dubet, 1997.]

Le doute porté sur les institutions

Dès lors que les risques de telles mises à part seraient contenus, il deviendrait possible de bénéficier de la réalisation de la première promesse de l'appartenance à la société. De là découlerait la possibilité de se rapporter à un monde commun, tout en gardant une vue propre sur celui-ci, et de se tenir sur un espace public sans que l'origine n'en fasse un territoire communautaire. Mais ces possibilités ne s'affermissent que lorsque sont assurées l'*inscription* dans le jeu des institutions et l'*égalité*. C'est alors que s'ouvre le second cycle d'enquêtes des sociologues.

Aussi, les interrogations, à la vue des torts faits aux immigrés eux-mêmes (et à l'exploitation qu'ils subirent), sont aiguillées par la hantise que les jeunes ne soient menacés d'une *mise en demeure dans la position* de leurs parents. Ainsi se dessine une double considération inquiète pour la « mobilité sociale » et l'accès *équitable* aux biens distribués, cela même que doivent offrir des institutions justes : et les enquêtes de se porter sur l'école puis le monde du travail [Borkowskin, 1990 ; Viprey et Deroche, 1998 ; Beaud, 2002].

Du point de vue de la scolarisation, l'alerte s'est d'abord posée sur l'idéologie républicaine. Il fut pointé à la fois sa difficulté à appréhender la diversité des cultures et son exigence opiniâtre à vouloir « gommer les différences », ce qui, finalement, considérant l'effort imposant que cela demande, risque de produire échec et exclusion [Lorcerie, 1999]. Mais l'inégalité, autre motif d'alarme, peut aussi avoir partie liée avec la manière dont les agents scolaires reconduisent continûment des formules de caractérisation, nourries de stéréotypes « culturalistes », qui, d'emblée, déconsidèrent les jeunes « issus de l'immigration » [Payet, 1995]. Et c'est bien leur lien de filiation qui semble autoriser la projection du stéréotype de l'« immigré ». Ces jeunes se verraient alors *mis en demeure dans la position antérieure de leurs pères* et, « culturalisés » de la sorte, ils seraient destinés aux filières reléguées.

Une semblable opération sera réalisée dans l'inspection des institutions économiques, et notamment du marché du travail. L'hypothèse sera faite qu'il en va, outre des « handicaps objectifs », de « processus discriminatoires » agissant au seuil du monde du travail [Dayan, Echardour et Glaude 1996 ; Bataille, 1997 ; Simon, 2000]. De là, et répondant à ces multiples alertes, un certain nombre

de dispositifs publics, adressant spécifiquement le « public jeune issu de l'immigration », seront mis en œuvre.

Prenant acte que les enfants d'immigrés sont encadrés par de nombreux dispositifs qui tentent de surseoir aux difficultés qu'on leur attribue, les enquêtes des sociologues prirent alors pour cible tous les « lieux » qui, les constituant comme un « public » d'une action sociale ou éducative, font usage d'un équipement de catégories¹. Le débat autour de celui-ci, notamment au travers de la constitution catégoriale des « jeunes issus de l'immigration », a d'ailleurs alimenté de nombreuses controverses, surtout lorsqu'elle fut articulée au problème des modes de *politisation* de l'injustice sociale [Noiriel, 1989]². Car la ratification scientifique d'une telle catégorie, outre le fait de légitimer la mobilisation de critères de classement opérant sur la base d'une différence entre autochtone et étranger, détournerait l'attention critique des « rapports sociaux ».

La production de fâcheuses catégories, une hantise transversale

Le problème posé par la constitution de catégories génériques se profile dans les analyses comme une *hantise durable et transversale*, et de fait, elle survient à chaque cycle d'écriture. Si elle est documentée par de fâcheux précédents (« colonialisme », « Vichy ») ou d'indésirables contre-modèles annonçant un futur redouté (*affirmative action* ou *communautarisme* anglo-saxon), sa prégnance tient grandement au fait qu'elle semble toujours, pour les sociologues, emporter le risque de rompre l'*égalité* ou d'enfermer dans un *caractère* [de Rudder et Poiret, 1999]. Cela mettrait alors en danger tant le premier que le second niveau de l'appartenance. Le premier, parce que cette inscription emporte une *caractérisation* qui, en faisant le *départ* entre les personnes sur la base de leurs « origines », pourrait *prendre* ou *donner effet* à l'équivalent d'une mise en demeure dans une spatialité originelle. Quant au second, il en va de la crainte qu'un tel départ caté-

1. N'oublions pas que cette écriture poursuit une histoire *se faisant*. Ainsi, les dispositifs équipés par les pouvoirs publics procèdent grandement des maux révélés et des dangers annoncés par les sciences sociales. Les sociologues en tiennent compte dans leurs travaux.

2. Une telle topique a été activée par Spire et Merlié [2000], lors de la « controverse des démographes ».

gorial ne devienne durable et se ne détermine dans l'érection d'un « statut » *spécifique* (faisant ainsi tomber hors du droit commun), voire *inférieur* ou, pour dire le mot qui fâche, « minoritaire ». Mais transversale plus encore puisqu'elle articulerait aussi des inquiétudes se rapportant au troisième niveau de l'appartenance.

Ce troisième niveau advient sur la base des deux autres. En effet, si l'appartenance s'indique très classiquement comme effective en son intégralité dans l'activité politique, activité qui s'entend comme la libre et égale participation à l'éclosion et à l'entretien d'une *communauté politique*, seule la réalisation des promesses contenues dans les niveaux qui précèdent permet et offre possibilité à celle-ci. D'un côté, la « différence », lorsqu'elle ne se détermine pas en ségrégation, et de l'autre, l'égalité effective ouvrent un espace pour délibérer et agir politiquement. Mais cette « différence », si elle n'est pas un obstacle à l'activité politique, peut toutefois, sous certaines conditions, entraîner des préoccupations à propos d'incapacités.

Les enquêtes sur ces supposées incapacités, conduisant ce troisième cycle d'écriture, révélèrent un contrefort : celui des *procédures* et *formats* par lesquels il est attendu que se plient les personnes avant de se présenter à l'espace politique et d'y donner de la voix. Certains auteurs, soucieux du devenir et de la condition politique des enfants d'immigrés, ont cherché à montrer combien ce « contre-fort » semblait incapable de laisser s'immiscer ces voix et d'entendre ce qu'elles portaient. Ils entreprirent de re-spécifier la compréhension, jusque-là entièrement accordée à une défiance, d'un « ethnique » qui, sur le chemin, est devenu *ethnicité*. En effet, ce mutisme devint à ce point inquiétant que les sociologues tentèrent d'exhumer, et de constituer comme l'expression d'une *ethnicité*, des conduites et des pratiques urbaines, artistiques ou même ludiques, auxquelles ils entendaient conférer une qualité politique.

À toute fin de redisposer les bases fiduciaires d'une participation, leur démarche semble appeler alors à sa reconnaissance, et même plus, à faire de l'ethnicité un phénomène qui ne se laisse comprendre que comme *demande de reconnaissance*. Mais, lorsqu'il s'agit de penser les modalités pratiques et logistiques de cette reconnaissance, survient à nouveau la question de la désignation catégoriale et la hantise de celle-ci de faire retour. Car si certains posent que mener les jeunes vers l'activité politique suppose de leur *ménager* des conditions facilitant leur parution publique (cela passant par une *reconnaissance* de l'ethnicité), d'autres estiment que l'équipement même de cette reconnaissance ne serait pas sans générer de douteuses propensions qui, à terme, pourraient miner la constitution de la commu-

nauté politique. Deux grands risques sont alors dessinés. Le premier consiste à estimer qu'une telle reconnaissance de « communautés minoritaires » annonce une « fragmentation » de la « communauté des citoyens » prescrite par Dominique Schnapper. Pour d'autres, l'actualisation de cette reconnaissance risquerait d'entraîner un étouffement de la pluralité en alignant les voix sur un standard « ethnique », standard qui plus est arrêté par des institutions ignorant les formes d'autocompréhension des personnes passibles de cette « identité ». Par là, l'édification de la communauté politique serait viciée, puisque certaines personnes seraient comme *obligées* à une *communautarisation* de leur voix pour prendre part au débat public, contrainte que d'aucuns jugent trop lourde, puisqu'il en irait alors de l'étouffement de la capacité des personnes à être des « individus ».

Cette dernière incarnation de la hantise de la désignation catégoriale nous offre occasion de passer au second grand thème autour duquel l'écriture sociologique s'est effectuée. Il s'agit de la question de l'« individu ». Ce thème est lié à celui que l'on vient d'explorer, puisque l'appartenance dans le genre de société qui est le nôtre *s'accorde* à un « individu » et suppose, pour que se réalise une *bonne* communauté politique, que les personnes puissent paraître et s'apparaître comme des « individus ». De là s'indiquerait la *faillibilité* d'une communauté politique (la nôtre) qui jamais n'adresse ni ne figure le « jeune issu de l'immigration » comme un « individu », mais toujours comme le *membre* putatif d'une « communauté étrangère », comme l'*objet* d'un souci, comme le *patient* d'une politique publique, etc.

Instaurer la personne en tant qu'*individu*

Sur la base d'une spécification de l'« individu » comme être *autonome*, portée par un *projet* qu'il peut articuler par la *parole*, trouvant par là une valorisation morale et figurant l'*instance considérée par le Droit*, les sociologues ont entrepris de montrer de quelles manières le *jeune* (et singulièrement lorsqu'il est un *enfant d'immigré*) semble ne pas être immédiatement reconnu, et ne pas se rendre reconnaissable, comme tel. Ainsi ont-ils fait surgir des *vulnérabilités*, les empêchant de se maintenir au monde dans cet état où sont reconnues *responsabilité* et *autonomie*, par lesquelles ces *jeunes-ci* voient alors limiter et arrêter l'avènement et le déploiement des capacités qui fondent la *dignité* d'un *individu accompli*.

La réflexion sociologique a rencontré deux grandes figures de vulnérabilité. L'une s'énonce comme *dépendance* qui retient l'avènement de cette agence individuelle, la seconde, résultante de la première, comme *fragilité*. Les dépendances spécifient diverses *tyrannies* qui se disent comme : (i) « attaches » retenant l'élan qui emporte vers une *autonomisation* ; (ii) *mises sous influences* disqualifiant la figure *morale* de l'individu capable de se positionner face à autrui dans un mouvement réflexif de *distançiation* ; (iii) ou encore *dominations* mettant le jeune sous tutelle ou le privant des ressources qui soutiennent l'actualisation des pouvoirs s'offrant normalement à qui est reconnu autonome.

Les premières inquiétudes se rapportèrent à la façon dont les *parents* des jeunes se voyaient appréhendés. Il était dit que ceux-ci « transportaient » des *dispositions*, caractérisées comme des « cultures » « patriarcales », « holistes », « traditionnelles » et comme une forte inclination au retour, où ne se reconnaissait pas l'« idée-projet » de l'autonomie. Ainsi, aurait été d'emblée verrouillée toute possibilité pour les jeunes de fonder *leur* vie, puisqu'elle se trouverait *passivement* subie plus que vécue, car décidée *auparavant*, attendant de se réaliser *ailleurs*.

Sous l'effet de ces deux mises sous dépendances (comme « culture » incorporée et disposition à l'égard du futur), une crainte fut nourrie que l'éducation parentale se conçoive essentiellement comme *préparation* au retour susceptible de condamner la constitution d'un « soi » se comprenant comme agence d'une « autonomie »¹. Y fera suite la constitution d'une autre préoccupation, la question religieuse et son corollaire spectral, l'« intégrisme ».

Cette religion (*l'islam*) laisserait craindre une *mise sous influence*, si ce n'est même une *subjugation* menaçant de rendre indisponible la personne à elle-même en ce qu'elle s'ordonnerait au souci de l'expansion d'une « communauté de croyants » dispensant une forte exigence *d'alignement* sur des conduites éminemment ritualisées et dogmatisées, et appelant une totale *adhésion* [Étienne, 1987 ; Kepel, 1987]. Elle menacerait alors de donner lieu à une personne *assujettie* à d'exorbitantes *convictions* commandées par la *foi* en une impérieuse hétéronomie qui, de toute la hauteur de cette verticalité propre au religieux, écraserait tout examen critique et ne pourrait se vivre que comme scrupuleuse adhésion.

1. Et non comme *membre loyal et honorable* s'efforçant d'accomplir une *conformité* à un groupe d'appartenance (« ethnique » ou nationale) au sein duquel parents et enfants se voient pris ensemble dans une « indivision familiale ». Voir Sayad, 1979.

Crainte encore de l'étouffement d'une autonomisation, car les jeunes seraient le plus souvent pris dans des relations *asymétriques* de pouvoir qui transparaîtraient dans l'ensemble des façons par lesquelles la « société », et l'État, se portent auprès d'eux, alternant des modes de traitement qui se disent comme « paternalisme » ou « misérabilisme » [Charlot, 1981]. Les formes de l'action publique en témoigneraient, consolidant des relations où continûment s'exerce une *ascendance* et se reconduit un *enfermement* dans des « coutumes » et des « mentalités » *fantasmées* recomposant, en définitive, l'essence d'une idéologie colonialiste.

Cette reconduction, ne faisant créance aux jeunes d'aucune capacité à prendre soin d'eux-mêmes, contribuerait à fragiliser leur « identité » et les laisserait au point d'être à la merci de l'effondrement de leur *estime de soi*. Cette inquiétude a emprunté plusieurs tours. D'abord celui d'une *crise d'identité* qui montrerait son ampleur au travers d'une *inclination* à des pratiques *déviantes*. Par impossibilité de stabiliser une « identité psychosociale cohérente » et de « définir son appartenance à un groupe », le jeune résoudrait une « impossibilité d'insertion sociale » dans des conduites « délinquantes »¹ [Malewska-Peyre, 1982]. La fragilité qui étroit l'*adolescence*, laquelle s'énonce comme *crise et recherche* (de « sens », d'« identité »), serait, dans le cas des jeunes déchirés entre deux cultures dissemblables, *outrée*.

Cet incertain chemin de *construction* d'un « soi », par où s'édifie une *estime* consolidant le processus d'*autonomisation*, affronterait de nombreux obstacles pouvant dévier sa course dans une *violence* exclamant un « soi » condamné par un environnement social et politique incapable de faire reconnaître la légitimité de son autorité, ni même de prendre réellement en compte les *aspirations* présentes. Si cet ébranlement de toute estime de soi ne déclencherait pas des conduites violentes, il induirait soit des personnes clivées, paradant en public mais fuyant devant tout *engagement* demandant l'assurance d'une implication, soit l'« invisibilisation » d'une population entière, renonçant, par son silence, à se faire comprendre et à publier une souffrance.

1. Ces figures de violence recevront, dans les années 1980, une *teneur quasi politique*, puisqu'elles seront thématiques comme des manifestations *expressives* et des demandes de « prise en compte ».

La topique du bricolage

Assez tôt, en articulant une autre thématization de la « culture », s'esquissèrent des gestes d'apaisement de la *mise sous dépendance* « culturelle » et familiale. En s'efforçant de montrer que la « culture » n'imprimait pas des *dispositions durables*, mais s'offrait plutôt comme un ensemble épars, fragmenté, et évolutif, cette posture prit le chemin d'une opération de *désubstantialisation*. Les inquiétudes diminuèrent ainsi à mesure que cette entité (la « culture ») perdait en *substance*, en *consistance* et en *clôture* et, par là, en capacité à se voir *transposée* telle quelle, sans perte ni ré-aménagement et donc aussi sans le *consentement* et la *participation* des jeunes.

Ainsi se trouvent accordés les éléments qui trameront un cadre partagé d'apaisement des inquiétudes qu'on peut appeler *topique du bricolage* et qui permet d'énoncer que les jeunes ne sont point de *passifs réceptacles* d'une « culture originaire » ni des complexes de *dispositions aliénées* (car de part en part définis par des *influences* et des *dominations*). Cette topique dispose de puissants opérateurs pour répondre aux alertes préalablement évoquées, en augmentant la dotation des personnes en capacités, cognitives et pratiques, et en accordant une morphologie toute autre aux « cultures » et à la façon dont les personnes s'y trouvent tenues.

Vues depuis cette topique, les « cultures » paraissent comme des phénomènes *relationnels*, intrinsèquement dialogiques ou conflictuels (et par là, vulnérables aux changements). Leur « contenu » s'y dessine comme étant soumis à d'incessantes révisions résultant des relations avec d'autres « cultures », et le ressort de constitution de celles-ci ne se donne plus comme *loyauté* ou *passivité habituelle*, mais semble commandé par une *volonté (individuelle) de différenciation*. Ainsi faite, la « culture » s'entend comme un *répertoire* d'éléments épars, une « boîte à outil », au sein duquel des « individus » (et non des *membres appartenant*) *puisent* de quoi articuler des *styles* distinctifs et des manières de *paraître en public*.

L'élaboration de cette topique amena de nombreuses études documentant la difficulté des parents à tenir les jeunes à distance de l'espace public, à juguler l'appel de la « modernité » et à faire prévaloir les motifs du « retour » et de la loyauté à l'origine [Benslama et Grandguillaume, 1989]. Ces études donnèrent à voir de franches ruptures générationnelles et un éreintement progressif des entreprises de mises sous dépendances à mesure que s'abandonnaient les projets

de retour. Ce consentement à l'ancrage d'une vie sur les lieux de l'immigration se ressentirait dans le rapport des enfants aux institutions et l'inscription temporelle durable qu'il suppose [Zeroulou, 1989]. Quant au constat de rupture générationnelle, et de l'improbable reconduction des valeurs transportées, il tramera l'arrière-plan de nombreuses alertes à propos d'une dangereuse « désaffiliation » et de l'« entre-deux », instable, d'appartenances « disloquant » l'« identité » des jeunes. Ces préoccupations se verront précisément apaisées depuis *la topique du bricolage*, faisant de cet « entre-deux » à la fois l'horizon d'une condition *commune* et la figure attrayante d'un *Bien* qui se dit comme invitation « à la création » ou *métissage* [Guénif-Soulaïmas, 2000].

Malgré tout, cette topique continue de se dresser sur la considération d'un fond d'ascendances asymétriques, de manques et de contraintes. De ce fond, s'enlève une volonté têtue de se différencier, et se génèrent des *habiletés* spécifiques pouvant même se voir grandies en une sorte de vaillante *polémologie du faible*. Les jeunes développeraient alors, dans et par leur *résistance* même, une *culture propre*. Ils disposeraient un *style* et un *langage* faits de « performances verbales » et « de joutes oratoires » où se dévoilent des qualités expressives qui, magnifiant emprunts et détournements, laisseraient advenir des *individualités inventives* [Lepoutre, 1997]. La mise en œuvre de cette topique du bricolage, grandissant compétences et habiletés au rang de « cultures » estimables, s'exerça particulièrement sur les façons d'habiter par la pratique et, par là, de s'approprier la ville [Bekkar, Boumaza et Pinson, 1999].

Les sociologues, en s'efforçant de montrer que les éléments mêmes qui levaient les inquiétudes (la *famille*, la *culture communautaire*, la *religion*) pouvaient devenir autant de *ressources* susceptibles de se voir *mobilisés* pour réaliser *plans* et *projets*, informèrent alors une *topique de la mobilisation*. Cette *topique* dispose moins des *vulnérabilités* que des *acteurs œuvrant rationnellement* à poursuivre une *visée d'insertion* et d'*autonomisation*¹. Cette caractérisation en *ressource* de la « culture », réelle ou attribuée, se rendrait également possible lorsque les agents publics lui assurent un semblant de *reconnaissance*, car cette opération contribuerait à ouvrir des *opportunités* propres à nourrir des *choix* individuels [Milot, 2000].

1. Par exemple, concernant le fait que l'entourage familial n'apparaisse pas comme un obstacle à l'ascension sociale. Voir Santelli, 2001.

Entre engagement et détachement

C'est au travers d'une composition de ces deux topiques que sera contrée la *mise sous influences* que laissait craindre l'exacerbation de la religiosité. Il n'en irait nullement d'une religiosité ayant pouvoir de régir la vie des jeunes et de les rendre indisponibles à eux-mêmes, car l'*engagement* religieux ne serait pas porté par d'intransigeantes *convictions* commandant un alignement sur un corps dogmatique de *convictions* et de *coutumes*. Il participerait d'une « modernité » et rendrait les jeunes à une *contemporanéité*, celle d'un mouvement qui a reconfiguré les modalités par lesquelles s'éprouve en France la religion, comme sentiment et confession ressortant d'un for intérieur, fortement individualisé. Il en irait ainsi d'un « parcours de construction de soi qui s'inscrit dans la culture moderne de l'individu » [Hervieu-Léger, 2000]. En effet, cet islam serait beaucoup plus *choisi*, « approprié volontairement » qu'*hérité*. Il ne se laisserait plus comprendre comme préservation d'un patrimoine coutumier, car il ferait appel à une « intelligence personnelle des fondements théologiques et spirituels de la pratique » excluant « la soumission ritualiste aux règles de l'observance » [Babes, 1997].

Non contente de ne pas enfermer les personnes dans des *influences* et des *dépendances* délétères, la religiosité sera mise en valeur comme dispositif de *réarmement* d'une estime de soi défaite. La religion, vue comme un « répertoire », une « boîte à outils » rendant disponible des éléments narratifs et des formules d'identifications, offrirait aux jeunes de quoi *puiser* là des objets et des formules qui, « bricolés » en de « petits récits croyants », supportent la reconstitution d'une *estime* et l'exercice d'une *affirmation de soi* [Cesari, 1997 ; Khosrokhavar, 1997].

Toutefois, il est dit que ces jeunes continuent de *subir* des formes d'ascendance et de contraintes sociales fortes, et cette voie semble s'emprunter à *défaut* de l'effectivité d'une *intégration* et sous le coup de la *vulnérabilité* induite. « Pour les jeunes les plus vulnérables aux menaces d'exclusion », la religion deviendrait « le lieu de la conquête possible de leur dignité et de la construction de leur individualité » [Hervieu-Léger, 2000]. Ce serait même là « le *seul* bien culturel et symbolique qu'ils puissent *spécifiquement* revendiquer face aux "Français de souche" » [id.].

En marge, une préoccupation commune émergea à propos de l'appel au *détachement* qui semblait accompagner l'exigence d'*autonomi-*

sation. De gré à gré s'aperçurent les dangers d'un *détachement* si drastique qu'il abîmerait les jeunes dans un *déchirement* comportant une implicite clause de *condamnation* et de *reniement* de la culture d'origine. Se disant comme « rupture » familiale, ou « générationnelle », ce détachement viendrait à se radicaliser, car, murés dans leur souffrance, les parents n'induiraient auprès de leurs enfants que commisération apitoyée ou ressentiment. Ne sachant figurer des modèles qui inscrivent une autorité crédible, ils vaudraient comme repoussoirs.

Mais autorité et crédibilité seraient également perdues par une « société » qui, n'ayant jamais réalisé ses promesses d'intégration, n'apparaîtrait plus que comme une source de mépris, incapable de fournir des « affiliations » qui ancrent dans des collectifs durables. Il ne se profilerait alors qu'une modalité d'attachement, celle qui arrime au « groupe de pairs » du quartier. Se constituant sur un rapport *territorial* à l'environnement et emmenant la valorisation d'une ethnicité de « confrontation » nourrie de *ressentiment social* et de *fierté locale*, le « groupe de pair » ne consoliderait pas un individu mais engendrerait une forme vicieuse de *dépendance*.

D'autres voix condamnerent, plus spécifiquement, l'exigence même de *détachement*, et son corollaire d'*écrasement* de l'appartenance culturelle originelle. Il en est ainsi du courant de l'ethnopsychiatrie, qui vit dans cette demande forcenée d'individuation une arme de « guerre » contre les « cultures » des personnes migrantes et une « machine » à faire *souffrir* [Nathan, 2001]. De cette manière, s'ouvrit une inquiétude à propos des traitements de l'*appartenance culturelle* et se posa la question de la *moralité* et des *effets* d'un *détachement* jusque-là doublement requis et valorisé, car il incarnait le terme de l'*intégration* et le plus sûr chemin d'avènement de cette *digne* figure de l'*individu*.

Notre brève exploration s'arrête sur le *sujet de droit*, car c'est là que s'achèverait et s'assurerait l'autonomie et l'égalité. En outre, c'est en ce point nodal que se conjoignent la pleine appartenance à la communauté et l'éclosion effective de la reconnaissance d'une autonomie et d'une responsabilité. Enfin, il convient de souligner la congruence forte entre la mise en avant du sujet de droit et la forme de société valorisée qui semble par là s'annoncer : une société d'*individus* égaux auxquels la capacité de poursuivre des *biens* variés est assurée.

C'est sur le double fond d'une reconsidération de ce à quoi peut *légitimement* prétendre un *individu* que le « modèle d'intégration » se verra progressivement contesté. Cela, car il ne manquerait pas de ralentir la mise en œuvre de politiques aptes à lutter contre les dis-

criminations [Calves, 2001]. Un appel sera lancé à la mise en œuvre de modalités de prise en compte d'appartenances jusque-là jugées « entravantes ». Il s'agirait d'assurer aux personnes que la publicisation (ou expression) des appartenances qui pour elles comptent ne les exposeront pas à des discriminations, et de ménager des espaces pour leur donner lieu et droit.

Et les sociologues de s'inquiéter alors de l'équipement de politiques capables de faire droit, d'encaisser, et de soutenir ces fragiles identités. Mais, une fois déclarée l'ampleur des torts que les enquêtes peinent toutefois à objectiver (à défaut de s'autoriser à faire usage de catégories appropriées), les chercheurs butent sur les exigences pragmatiques et logistiques d'une politique de lutte contre les discriminations tout entière apparée à un droit qui ne peut témoigner de sa puissance que si le compte des origines ou de la « race » est tenu. Face à ces questions, les sociologues semblent aujourd'hui se trouver dans une situation qui laisse inachevée la « requalification » de la politique d'intégration en politique de lutte contre les discriminations [Lorcerie, 2000]. D'abord parce qu'ils se trouvent sous l'emprise de la hantise d'une spécification catégoriale. Ensuite, parce que la consistance qu'ils donnent maintenant à la « culture », ou à la religion, ne permet plus d'apercevoir en quoi elle est un bien, auquel les personnes peuvent se montrer attachées, méritant d'appeler un respect que seul le droit est à même de garantir.

Bibliographie

- Babes L., *L'islam positif. La religion des jeunes musulmans en France*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997.
- Bataille Ph., *Le racisme au travail*, Paris, La Découverte, 1997.
- Beaud S., *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.
- Bekkar R., Boumaza N., Pinson D., *Familles maghrébines en France. L'épreuve de la ville*, Paris, PUF, 1999.
- Benslama F. et Grandguillaume G., « Transformations de la figure du père et de la fonction paternelle », in *Le Père, métaphore paternelle et fonctions du père : l'interdit, la filiation, la transmission*, Paris, Denoël, 1989.
- Boltanski L. et Thévenot L., *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.
- Borkowskin J.-L., « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants », *Données sociales*, INSEE, 1990.
- Calves G., « Pour une analyse (vraiment) critique de la discrimination positive », in *Le Débat*, n° 117, 2001.
- Cesari J., *Musulmans et républicains. Les jeunes, l'islam et la France*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- Charlot M. (éd.), *Des jeunes Algériens en France. Leurs voix et les nôtres*, Paris, CIEMM, 1981.
- Dayan Echardour et Glaude M., « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et statistiques*, n° 299, 1996.
- Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999.
- De Rudder V. et Poiret C., « Affirmative action et "discrimination justifiée" : vers un universalisme en acte », in P. Dewitte (éd.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999.
- Dubet F. (dir.) *Ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1997.
- Étienne B., *L'islamisme radical*, Paris, Hachette, 1987.
- Guenif-Soulaimas N., *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset, 2000.
- Hervieu-Léger D., « Le miroir de l'islam en France », *Vingtième Siècle*, n° 66, 2000.
- Képel G., *Banlieues de l'islam*, Paris, Le Seuil, 1987.
- Khosrokhavar F., *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1997.
- Lallaoui M., *Du bidonville aux HLM*, Paris, Syros, 1993.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Lorcerie F., « La lutte contre les discriminations ou l'intégration requalifiée », in *VEI Enjeux*, n° 121, 2000.
- Lorcerie F., « La « scolarisation des enfants de migrants » : fausses questions et vrais problèmes », P. Dewitte (éd.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999.
- Malewska-Peyre et al., *Crise d'identité et déviance des jeunes émigrés*, Paris, CFRES, La Documentation française, Ministère de la justice, 1982.
- Merlié D. et Spire, A., « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, 2000.
- Metral J., *Culture en ville ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2000.
- Millot V., « Culture, cultures et redéfinition de l'espace commun : approche anthropologique des déclinaisons contemporaines de l'action culturelle », in J. Metral, *Culture en ville ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2000.
- Nathan T., *Nous ne sommes pas seuls au monde*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2001.
- Noiriel G., « Les jeunes d' "origine immigrée" n'existent pas », in B. Lorreyte (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Payet J.-P., *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Armand Colin, 1995.
- Pétonnet C., *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éd. Galilée, 1982.
- Ricœur P., « Autonomie et vulnérabilité », in *Le Juste 2*, Paris, Éd. Esprit, 2001.

- Santelli B., *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2001.
- Sayad A., « Les enfants illégitimes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 25 et 26-27, 1979.
- Sayad A., *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995.
- Simon P., « Les jeunes de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », in *VEI Enjeux*, n° 121, 2000.
- Viprey M. et Deroche L., *Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances*, Rapport final pour le FAS, IRES, 1998.
- Zéroulou Z., « L'école et les enfants d'immigrés : quel traitement ? », in B. Loreyte (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Chapitre 11

Les jeunes des quartiers urbains dits « sensibles »

CYPRIEN AVENEL

Dresser un bilan des recherches sur la jeunesse des quartiers urbains dits « sensibles » suppose d'étudier les mécanismes de construction sociale et politique du « problème des banlieues ». La société française véhicule à ce sujet une représentation construite à partir des reportages médiatiques de la violence et du malheur. Or, le spectacle de la « souffrance à distance » renforce les stéréotypes sociaux déjà existants [Boltanski, 1993]. Les jeunes suscitent le plus souvent des sentiments de pitié ou de peur. Ils ne sont jamais perçus autrement que dans l'écart qui les sépare des normes dominantes [Rey, 1996]. Non sans paradoxe, les sociologues contribuent à la consolidation de cette représentation négative qu'ils prétendent combattre lorsque leurs attitudes oscillent entre misérabilisme et populisme. La logique de stigmatisation s'impose d'autant plus fortement au chercheur que les « jeunes de banlieue » ou les « jeunes des cités » sont définis sommairement, et que ces questions sont au croisement de thématiques plurielles : la ségrégation, l'immigration, le racisme, les violences urbaines, les politiques de la Ville, les politiques sociales, la question de la ville, la question sociale, les classes populaires, etc.

Éclatées, les problématiques et les études disponibles laissent difficilement entrevoir un principe d'unité, et l'on peut, en définitive, se demander si les « jeunes de banlieue » constituent un objet d'étude scientifique. A-t-on affaire à une sociologie de la jeunesse qui